



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

RIFSEEP – Modifications II

DEL-2018-102

Numéro de la délibération : 2018/102

Nomenclature ACTES : Fonction publique, personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 10/12/2018

Date de convocation du conseil : 04/12/2018

Date d'affichage de la convocation : 04/12/2018

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Émilie CRAMET par Mme Alexandra LE NY, M. Michel JARNIGON par M. Hervé JESTIN, M. Paul LE GUERNIC par Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. François-Denis MOUHAOU par Mme Christine LE STRAT, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN.

Étaient absents : Mme Annie GUILLEMOT, Mme Véronique RISSEL, M. Eddy RENAULT.

RIFSEEP – Modifications II

Rapport de Jacques PERAN

Le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (*RIFSEEP*) a été adopté lors du Conseil Municipal du 6 mars 2017 et mis en œuvre, pour sa partie fixe (*IFSE - Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise*) le 1er avril 2017 et pour sa partie variable facultative (*CIA - Complément Indemnitaires Annuel*) en décembre 2017.

Il a été modifié le 19 février 2018 pour revaloriser le montant de l'IFSE de 4ème et 5ème niveaux, revoir les modalités de versement et le montant du CIA, majorer l'IFSE des agents contractuels de droit public et créer une IFSE « Régie ».

Aujourd'hui, il est proposé 2 modifications au dispositif existant.

Tout d'abord, l'arrêté du 14 mai 2018 publié au journal officiel du 26 mai 2018 permet, dorénavant, le versement du RIFSEEP à de nouveaux cadres d'emplois de la filière culturelle qui sont :

- les conservateurs territoriaux de bibliothèques
- les attachés territoriaux de conservation du patrimoine
- les bibliothécaires territoriaux
- les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Il est donc proposé de modifier le point 1 de la délibération du 19 février 2018 en supprimant du bénéfice du dispositif indemnitaires transitoire les agents titulaires, stagiaires ou contractuels recrutés dans ces cadres emplois et en autorisant le versement de l'IFSE aux montants et selon les modalités définies par cette délibération à ces mêmes agents.

Ensuite, afin de prendre en compte une demande des représentants du personnel, il est proposé de modifier le point 3 de la délibération du 19 février 2018 en autorisant le versement du CIA aux agents qui auront quitté la collectivité entre le 1er janvier et le 30 avril de l'année N+1.

En effet dans sa rédaction initiale, la délibération du 19 février prévoit que : « *le CIA sera versé aux agents présents et en activité le mois de versement (avril de l'année N+1) et dont la valeur professionnelle et la manière de servir de l'année N auront été évaluées au cours du premier trimestre de l'année N+1* ».

L'application de cette disposition fait obstacle au versement du CIA aux agents qui ont quitté la collectivité et qui ne sont pas présents en avril de l'année N+1, notamment ceux qui ont fait valoir leur droit à la retraite entre le 1er janvier et le 30 avril de l'année N+1.

Il est proposé de modifier cette disposition de la façon suivante : « *Le CIA sera versé en avril de l'année N+1 aux agents dont le travail aura été évalué l'année N* ».

C'est pourquoi, nous vous proposons après avis du Comité Technique du 19 novembre 2018 d'autoriser :

- le versement du RIFSEEP aux agents titulaires, stagiaires ou contractuels recrutés dans les cadres d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques, des attachés territoriaux de conservation du patrimoine, des bibliothécaires territoriaux et des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques aux montants et selon les modalités définis par la délibération du 19 février 2018,
- le versement du CIA aux agents qui auront quitté la collectivité entre le 1er janvier et le 30 avril de l'année N+1 et dont le travail aura été évalué l'année N.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 11 décembre 2018

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**